### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Délibération du Conseil d'Administration

#### Séance ordinaire du 07 Décembre 2022

### **DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

# CENTRE COMMUNAL

### LE PRESIDENT CERTIFIE

D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

N°2022-33

**OBJET:** 

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 09 Décembre 2022 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de **15** sur lesquels il y avait **12** membres présents, à savoir :

### PARTICIPATION DES USAGERS AUX SORTIES 3EME AGE 2023

Monsieur Jean-Luc CHERVIN Madame Isabelle BERTHELOT Madame Martine SCHMÜCK Madame Michelle BOUCHET Madame Annie FASSOLETTE Madame Andrée RICCETTI Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Madame Catherine REMY-MENU Monsieur Gilles CONVERT Madame Christiane PERROTON Madame Suzanne KELLER Madame Chantal LACOUR

Absents avec excuses : Monsieur Daniel BARRET



Vu	
	***************************************
*****	

Secrétaire élu pour la durée de la session :

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES		
Monsieur Daniel BARRET	Monsieur Jean-Luc CHERVIN		
J.	Į.		

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

## PARTICIPATION DES USAGERS AUX SORTIES 3<sup>ème</sup> AGE ANNEE 2023

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale (Foyer Pierre Laroque) dans le cadre des activités de loisirs des personnes retraitées organise des sorties-repas d'une journée, pour lesquelles une participation financière des usagers est demandée à l'inscription.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'augmenter la participation financière, pour 2023

Le tarif passera de :

> 31 € à 32 €

Passera de 15.50 € à 16 € pour les participants dont les ressources sont inférieures à 805 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

SOC

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié.

RIORGES, le 12 décembre 2022

Jean-Luc CHERVIN Président du C.C.A.S.